

CIRCULAIRE COMMUNE Circulaire Agirc-Arrco 2010 - 10 -DRE

Le, 09/07/2010

**Objet : Remise de dettes des entreprises en difficulté
Participation aux décisions de la CCSF**

Madame, Monsieur le directeur,

Par circulaire Agirc-Arrco 2008-1 DRE du 7 février 2008, je vous ai précisé les modalités d'application, pour les institutions de retraite complémentaire, des conditions de remise de dette aux entreprises en difficulté, dans le cadre de la participation aux réunions de la commission départementale des chefs de services financiers et des représentants des organismes de recouvrement de la sécurité sociale (CCSF) prévue par les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007 (décrets actualisés par le décret n° 2009-385 du 6 avril 2009).

Je vous informe que, lors de leur réunion commune du 10 juin 2010, les Commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco, après examen du bilan des décisions prises par les institutions en 2009 dans le cadre des CCSF, ont décidé de maintenir les modalités actuelles de participation des institutions de retraite complémentaire à la CCSF, avec capacité d'accorder, à titre exceptionnel, des remises totales ou partielles de cotisations patronales.

Les Commissions paritaires ont souhaité qu'un bilan de l'application du dispositif en 2010 leur soit présenté au cours de l'année 2011.

A cet effet, vous trouverez ci-joint en annexe un document que je vous prie de bien vouloir retourner complété avant le 15 février 2011 à l'Unité études réglementaires et juridiques du GIE Agirc-Arrco.

Par ailleurs, en cas de demande de remise de cotisations patronales supérieure à 100 000 euros, les institutions devront solliciter au préalable l'accord des fédérations.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur général

P.J :1

BILAN 2010 DE LA PARTICIPATION AUX CCSF
(Retour avant le 15 février 2011)

Nombre de convocations à la CCSF	Nombre d'entreprises concernées	Nombre de décisions de remises sur le principal	Montant des remises sur le principal	Nombre de décisions de remises sur l'accessoire (majorations, pénalités...)	Montant des remises sur l'accessoire (majorations, pénalités...)